

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE SAINTE-MARIE

Département de L'AUDE (11) / Commune de GRUISSAN (11170)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>A mi-chemin du Pont des Pauvres et du Pont des Bergers (ou pont des Pâtres).</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié.</p> <p>Aspects géographiques : Ponts localisés sur le Scan Littoral ; La limite est placée à mi-chemin entre les 2 ponts.</p> <p>Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

